

La zone d'emploi de Manosque au défi de la mobilité durable

La question des déplacements est un enjeu majeur de la zone d'emploi de Manosque. Le défi est d'inscrire à terme ce territoire dans une logique de « mobilité durable », c'est-à-dire conciliant mobilité, développement économique, accessibilité aux équipements et préservation de l'environnement.

Dans la zone d'emploi de Manosque, les déplacements domicile-travail sont en effet nombreux, à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone. Au total, plus d'un actif en emploi sur deux travaille hors de sa commune de résidence. Ces nombreux déplacements domicile-travail se caractérisent par leur longueur (24,8 km en moyenne aller) et l'utilisation quasi-exclusive de la voiture individuelle (huit navetteurs sur dix). Combinés aux déplacements domicile-études, ils sont ainsi responsables de l'émission de 868 kg de CO₂ par personne et par an contre 614 kg en moyenne dans les zones d'emploi des régions du Grand Sud-Est.

Un quart des navettes sortantes se font en direction de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, c'est-à-dire la zone d'activité de Cadarache (CEA, Iter...). Par ailleurs, 22 % des déplacements domicile-travail vers l'extérieur de la zone s'effectuent vers l'aire urbaine de Marseille – Aix-en-Provence, marquant l'appartenance de Manosque à l'aire d'influence de ces grands bassins d'emploi.

Comptant 79 400 personnes en 2008, la zone d'emploi de Manosque a gagné près de 10 800 habitants depuis 1999, soit une progression de 15,7 % (contre 8,8 % en Paca et 8,6 % dans le Grand Sud-Est). Toutefois, le solde naturel y est très légèrement négatif sur cette même période. La croissance démographique de la zone dépend donc exclusivement de son attractivité résidentielle. Or, le profil des nouveaux arrivants tend à accentuer le nombre des déplacements. Parmi les nouveaux arrivants, un actif occupé sur trois exerce en effet un emploi en dehors de la zone, contre un sur cinq parmi ceux n'ayant pas déménagé.

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, la zone d'emploi de Manosque devrait connaître un vieillissement marqué de sa population. À l'horizon 2040, 37 % de sa population serait ainsi âgée de 60 ans ou plus et 10 % de 80 ans ou plus. Une population plus âgée nécessite de s'interroger sur les questions d'accessibilité aux équipements et services - en particulier de santé - et, au-delà, à la gestion de la dépendance. Maintenir voire améliorer la bonne accessibilité d'ensemble actuellement constatée sur la zone constitue donc également un enjeu pour ce territoire.

territoire

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfectures des régions :
Auvergne
Corse
Languedoc-Roussillon
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Rhône-Alpes

MEDCIE Grand Sud-Est
Mission d'Études et de Développement
des Coopérations interrégionales
et Européennes



Datar

La question de la mobilité

La question de la mobilité est au cœur des politiques d'aménagement et de développement durable. À la recherche d'un cadre de vie plus attractif ou contraints par l'importance des prix immobiliers et fonciers, de nombreux actifs résident désormais de plus en plus loin des grands pôles urbains où se concentre l'emploi. De même, les nouvelles pratiques de loisirs, de tourisme et plus généralement l'accès aux équipements et services (commerces, santé, etc.) accentuent le nombre de déplacements. Par conséquent, les territoires d'accueil de ces navetteurs, tels que la zone d'emploi de Manosque, seraient particulièrement vulnérables à la hausse tendancielle des prix des carburants.

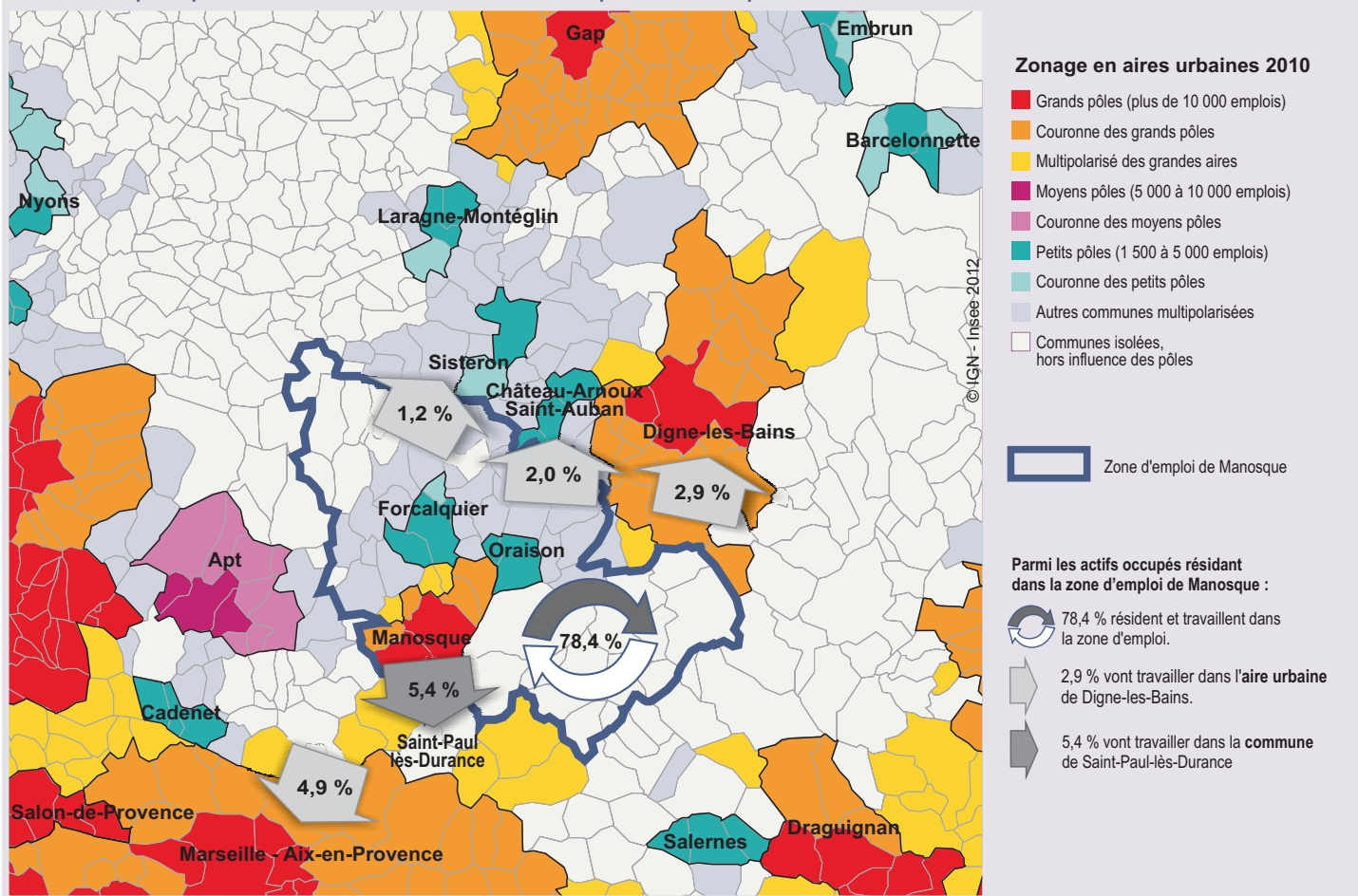
Le tissu productif de la zone d'emploi de Manosque est plus diversifié que celui des autres zones d'emploi du Grand Sud-Est partageant les mêmes fragilités. Moins dépendant des revenus extérieurs du tourisme et des activités présentielle (à destination de la population présente), ce tissu serait ainsi plus à même de maintenir, voire développer des emplois locaux. La mobilité des habitants de la zone pourrait donc à terme être mieux maîtrisée.

Le territoire de la zone d'emploi de Manosque est hétérogène : sur l'axe urbain du Val de Durance, dense et dynamique, les besoins et les formes de mobilité diffèrent de ceux des « franges » de la zone. Sur le Val de Durance, un enjeu fort réside dans la promotion, l'amélioration et le développement des transports collectifs. Dans les « franges » du territoire c'est-à-dire les communes plus isolées et l'espace touristique de Gréoux-les-Bains, avec la perspective du vieillissement de la population, c'est l'organisation de l'accessibilité aux services et équipements qui est au centre des préoccupations.

Nadine Jourdan
Sébastien Novella

Plus de deux actifs occupés sur dix (21,6 %) travaillent en dehors de la zone d'emploi de Manosque

Schéma des principales navettes sortantes de la zone d'emploi de Manosque



Source : Insee, Recensement de la population de 2008, zonage en aires urbaines et zones d'emploi 2010

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Retrouvez les résultats complets de l'étude sur www.insee.fr :
l'ANALYSE N° 21, juin 2012 dont les Données de l'étude

Directeur de la publication : Renan Duthion
Chef du service Études et Diffusion : Olivier Biau
Rédacteur en chef : Claire Joutard